




Informations de base	
2013/2125(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Base technologique et industrielle de la défense européenne Subject 3.40.09 Industrie de la défense et de l'armement 3.50.03 Politique spatiale européenne 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		GAHLER Michael (PPE)	21/03/2013
			Rapporteur(e) fictif/fictive ZEMKE Janusz (S&D) NICOLAI Norica (ALDE) BÜTIKOFER Reinhard (Verts/ALE) VAN ORDEN Geoffrey (ECR) LÖSING Sabine (GUE /NGL) TERHO Sampo (EFD)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie (Commission associée)		AUDY Jean-Pierre (PPE)	30/05/2013
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		GÁLL-PELCZ Ildikó (PPE)	29/05/2013
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)		3258	2013-09-26
Commission	DG de la Commission		Commissaire	

Événements clés



Date	Événement	Référence	Résumé
04/07/2013	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
04/07/2013	Annnonce en plénière de la saisine des commissions associées		
24/07/2013	Publication du document de base non-législatif	COM(2013)0542 	Résumé
26/09/2013	Débat au Conseil		
24/10/2013	Vote en commission		
30/10/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0358/2013	Résumé
20/11/2013	Débat en plénière		
21/11/2013	Décision du Parlement	T7-0514/2013	Résumé
21/11/2013	Résultat du vote au parlement		
21/11/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques



Référence de la procédure	2013/2125(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/7/12982

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE516.829	28/08/2013	
Amendements déposés en commission		PE516.909	25/09/2013	
Avis de la commission		PE516.616	01/10/2013	
Avis de la commission		PE516.798	09/10/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0358/2013	30/10/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0514/2013	21/11/2013	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de la Commission (COM)	COM(2013)0542 	24/07/2013	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2014)88	10/03/2014	
Document de la Commission (COM)	COM(2014)0387 	24/06/2014	Résumé

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	RO_CHAMBER	COM(2013)0542	23/12/2013	
Contribution	IT_CHAMBER	COM(2013)0542	06/03/2014	
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2014)0387	21/01/2015	

Base technologique et industrielle de la défense européenne

2013/2125(INI) - 24/06/2014 - Document de suivi

Le présent rapport sur une **nouvelle donne pour la défense européenne** établit une feuille de route pour les activités définies dans la [communication de la Commission](#) intitulée «Vers un secteur de la défense et de la sécurité plus compétitif et plus efficace» et contribue à la mise en œuvre des conclusions du Conseil européen de décembre 2013. Il assure également la continuité des activités de la Commission dans le domaine de la défense et de la sécurité et prépare la **contribution de la Commission au Conseil européen de juin 2015**.

Se fondant sur les conclusions du Conseil européen, la Commission poursuit les objectifs suivants:

- un marché intérieur de la défense dans lequel les entreprises européennes peuvent opérer librement et sans discrimination dans tous les États membres;
- un régime européen de sécurité de l'approvisionnement offrant aux forces armées la garantie d'un approvisionnement suffisant en toutes circonstances, quel que soit l'État membre dans lequel leurs fournisseurs sont établis;
- une action préparatoire (AP) concernant la recherche liée à la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) pour analyser le potentiel d'un programme de recherche européen qui, à l'avenir, pourrait couvrir à la fois la sécurité et la défense ;
- une politique industrielle qui favorise la compétitivité des industries européennes de la défense et qui contribue à fournir, à un prix abordable, toutes les capacités dont l'Europe a besoin pour garantir sa sécurité.

La Commission note que **les liens entre le monde civil et le monde de la défense se resserrent** et que les frontières qui les séparent se dissipent peu à peu. Cette évolution est particulièrement visible dans les missions de la PSDC, qui sont principalement civiles. Il en résulte **un besoin accru de synergies entre les mondes civil et militaire** dans des domaines tels que, notamment, les communications, le transport stratégique et la surveillance.

Parallèlement, **les investissements en R&D dans le domaine de la défense continuent de baisser rapidement**. En 2012, les dépenses en R&D dans le domaine de la défense dans l'ensemble de l'Union ont baissé de 38% par rapport à 2011. En partie du fait de cette diminution, l'écart entre la R&D liée à la défense et la R&D civile se creuse davantage. L'industrie de la défense est donc de plus en plus tributaire de technologies d'origine civile, et elle a de plus en plus tendance à se diversifier dans des activités civiles.

Dans un paysage industriel en pleine mutation, la Commission est d'avis que bon nombre de ses politiques - marché intérieur, industrie, recherche et innovation - sont pertinentes pour la défense et offrent des possibilités de création de nouvelles synergies et de gains en efficacité pour l'Europe.

La présente feuille de route inclut **une grande variété d'actions** relevant de politiques différentes mais souvent liées entre elles :

Consolider le marché intérieur : l'action de la Commission portera sur les domaines suivants:

- la **surveillance du marché** pour garantir l'application correcte de la [directive 2009/81/CE](#) sur les marchés publics dans le domaine de la défense;
- la **clarification de certaines exclusions** du champ d'application de la directive 2009/81/CE - ventes entre gouvernements, achats dans le cadre d'accords internationaux et via des organisations internationales - pour assurer son application efficace;
-

la cessation de la pratique des **compensations économiques** et l'encouragement de solutions de remplacement aux compensations afin de faciliter l'accès des PME aux marchés transfrontaliers;

- la finalisation, d'ici juin 2015, d'une **feuille de route en vue d'un régime de sécurité de l'approvisionnement** global à l'échelle de l'UE qui définira de possibles actions dans les domaines 1) de l'approvisionnement entre États membres, 2) de l'approvisionnement d'États membres depuis des pays tiers et 3) du contrôle des ressources industrielles et technologiques dans l'Union;
- le renforcement de la mise en œuvre de la **directive 2009/43/CE** sur les **transferts de produits de défense**, sur la base des résultats d'une étude attendus pour juillet 2014;
- la publication d'un livre vert qui examinera les lacunes éventuelles du système actuel de **contrôle des ressources** et les possibilités d'action au niveau de l'UE.

Favoriser la compétitivité de l'industrie de la défense : la Commission soutiendra l'Agence européenne de défense (AED) pour le développement d'une **approche commune de la normalisation et de la certification**, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des exigences de navigabilité aérienne militaire. La Commission entend également :

- finaliser, d'ici à mi-2015, une analyse recensant les **matières premières essentielles** pour le secteur de la défense, en étroite coopération avec l'AED et avec l'industrie;
- soutenir les **réseaux régionaux de PME et les clusters stratégiques** afin d'augmenter le pourcentage de demandes de financement européen retenues pour des projets à double usage par des PME et des clusters liés à la défense, en particulier au titre des fonds structurels et du **programme COSME**;
- lancer une campagne de communication relative aux initiatives liées aux **compétences**, ainsi qu'une étude sur l'offre et la demande actuelles et futures de compétences et d'aptitudes dans le secteur de la défense.

Exploiter le double usage potentiel des travaux de recherche et promouvoir l'innovation: la Commission développera au maximum les **synergies** entre la recherche civile dans le cadre de la stratégie «**Horizon 2020**» et la recherche en matière de défense coordonnée par l'AED.

Une **action préparatoire (AP)** aura pour objectif d'illustrer la valeur ajoutée d'une contribution de l'Union dans de nouveaux domaines de recherche, en complément des recherches civiles liés à la PSDC. L'AP durera au maximum trois ans. Le montant total du financement dépendra des moyens budgétaires disponibles au moment de son adoption. Si elle est couronnée de succès, cette AP pourrait **ouvrir la voie au financement possible d'un thème de recherche lié à la PSDC** dans le prochain cadre financier pluriannuel.

La portée de l'AP sera définie en consultation avec les États membres, le Parlement européen, l'AED, le SEAE et l'industrie.

Développement des capacités : la Commission :

- entreprendra en collaboration avec le haut représentant et l'AED, une évaluation conjointe des capacités nécessaires en matière de **biens à double usage** pour les politiques de sécurité et de défense de l'UE;
- adoptera en juillet 2014 une communication sur une feuille de route pour la mise en œuvre de l'environnement commun de partage de l'information (CISE) pour la **surveillance du domaine maritime de l'UE**.

Espace et défense : bien que certaines capacités spatiales doivent rester sous contrôle national et/ou militaire exclusif, la Commission estime que le **renforcement des synergies entre les capacités spatiales nationales et européennes** pourrait offrir des avantages importants en termes de réduction des coûts et d'amélioration de l'efficacité. La Commission poursuivra ses travaux visant à protéger l'infrastructure spatiale et à soutenir le développement de la prochaine génération de communications par satellite (SATCOM).

Politiques énergétiques et instruments de soutien de l'UE : les forces armées ont beaucoup à gagner en réduisant leur empreinte énergétique; elles pourraient donc apporter une contribution importante aux objectifs énergétiques de l'Union. En 2013, la Commission a lancé des discussions avec les États membres et l'AED concernant la mise en place d'un **forum de consultation sur l'énergie** dans le secteur de la défense et de la sécurité.

Le forum élaborera, d'ici fin 2015, un certain nombre de produits, dont: i) des documents d'orientation portant a) sur la mise en œuvre de la législation européenne concernée en matière d'énergie et b) sur le financement des investissements dans l'efficacité énergétique et dans les énergies renouvelables dans le secteur de la défense; ii) des concepts et des recommandations d'actions conjointes entre les États membres afin d'améliorer la protection des infrastructures énergétiques critiques.

Renforcer la dimension internationale : la Commission mènera des discussions avec les parties prenantes sur les moyens de **soutenir l'industrie européenne de la défense sur les marchés de pays tiers**. Ces discussions devraient notamment porter sur : i) l'incidence des exigences de compensation des pays tiers sur le secteur européen de la défense, ii) les obstacles auxquels l'industrie européenne se trouve confrontée dans sa lutte pour des marchés dans les pays tiers et la contribution des accords commerciaux et d'investissement européens, iii) l'aide reçue par les concurrents de pays tiers et la mesure dans laquelle il serait possible de fournir une aide similaire aux entreprises européennes.

Base technologique et industrielle de la défense européenne

2013/2125(INI) - 24/07/2013 - Document de base non législatif

OBJECTIF : définir un plan d'action pour la contribution de la Commission au renforcement politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

CONTEXTE : **les défis auxquels l'UE est confronté en matière de sécurité** sont nombreux, complexes, interdépendants et difficilement prévisibles. L'environnement stratégique et géopolitique est en évolution rapide et constante. L'équilibre des forces mondiales est modifié par l'émergence de nouveaux centres de gravité et par un déplacement vers l'Asie de l'intérêt stratégique des États-Unis.

La crise des dépenses publiques entraîne des coupes dans les budgets de défense. De 2001 à 2010, les dépenses de l'UE dans le domaine de la défense ont chuté de 251 milliards EUR à 194 milliards EUR. Ces réductions budgétaires ont **de graves répercussions sur les industries** qui développent les équipements des forces armées. Elles touchent en particulier les investissements dans la **recherche-développement (R&D)** qui est essentielle pour le développement des capacités futures.

Le problème de la contraction des budgets de défense est aggravé par la fragmentation persistante des marchés européens, qui conduit à des **double emplois inutiles** au niveau des capacités, des organisations et des dépenses. Cette situation appelle des réformes politiques et structurelles d'envergure.

En Europe, le secteur de la défense emploie directement quelque 400.000 personnes et génère jusqu'à 960.000 emplois indirects. Il est indispensable de préserver ce secteur mais aussi **la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE)**, qui constitue un élément clé de la capacité de l'Europe d'assurer la sécurité de ses citoyens. L'Europe a en effet besoin d'un certain degré **d'autonomie stratégique** et doit être en mesure de décider et d'agir sans dépendre des capacités de tiers. La sécurité d'approvisionnement, l'accès aux technologies critiques et la souveraineté opérationnelle sont donc essentiels.

Si la défense reste un élément central de la souveraineté nationale, la Commission estime que **l'UE a une contribution importante à apporter**. Avec des effectifs militaires s'élevant, tous États membres confondus, à environ 1,6 million de soldats et des budgets annuels de défense à hauteur de 194 milliards EUR, l'UE a la capacité de jouer un rôle stratégique sur la scène internationale.

C'est la raison pour laquelle le Conseil européen a, dans ses conclusions du 14 décembre 2012, appelé la Haute Représentante, notamment au travers du Service européen pour l'action extérieure et de l'Agence européenne de défense, ainsi que la Commission, à **élaborer de nouvelles propositions et actions** visant à renforcer la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et à améliorer la disponibilité des capacités civiles et militaires requises.

CONTENU : la présente communication s'appuie sur le travail de la task-force «Défense» créée en 2011 par la Commission européenne dans le but de renforcer le secteur de la défense en mobilisant toutes les politiques concernées de l'UE. Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et l'Agence européenne de défense (AED) ont été associés au travail de la task-force et à l'élaboration de la communication.

La communication présente un ensemble de mesures visant à **encourager la coopération entre les États membres** dans le but de tirer parti des synergies et des interactions mutuellement bénéfiques entre les notions de défense et de sécurité, ainsi qu'entre **les sphères civile et militaire**.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission propose **un plan d'action** dans les domaines suivants :

Renforcer le marché intérieur de la défense et de la sécurité : la Commission veillera à la pleine application des deux directives existantes concernant respectivement la passation des marchés dans le domaine de la défense et de certains achats sensibles touchant à la sécurité (2009/81/CE) et les transferts de produits liés à la défense (2009/43/CE), qui constituent aujourd'hui la pierre angulaire du marché européen de la défense.

Sur la base de cet acquis, la Commission s'attaquera également aux distorsions du marché et contribuera à améliorer la sécurité d'approvisionnement entre les États membres.

Renforcer la compétitivité de la BITDE : à cette fin, la Commission mettra au point une politique industrielle de défense fondée sur quatre grands volets :

- le soutien à la coopération et à la compétitivité - y compris : i) par l'élaboration de **«normes hybrides»** pouvant avoir des applications tant civiles que militaires et ii) par une réflexion sur les moyens de concevoir un **système de certification européen** pour la navigabilité aérienne militaire, en prenant appui sur l'expérience acquise à travers la certification de l'Airbus A-400M (dans sa version civile) ;
- le recensement des **matières premières essentielles** pour le secteur de la défense et la préparation de mesures ciblées si nécessaire ;
- **le soutien aux PME** - y compris par la mise en place d'un «partenariat stratégique de clusters européens» destiné à permettre la mise en réseau avec d'autres clusters et à soutenir les PME liées à la défense face à la concurrence mondiale ;
- **la promotion des compétences** identifiées comme essentielles pour l'avenir de l'industrie, notamment par le biais des programmes d'«alliances sectorielles pour les compétences ». Dans ce contexte, la Commission encouragera les États membres à recourir aux aides proposées par le Fonds social européen (FSE) ou, dans certains cas de licenciements massifs, également par le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM).

Exploiter le double usage potentiel des travaux de recherche, promouvoir l'innovation et réduire l'empreinte énergétique : il s'agit d'exploiter au maximum les synergies entre les sphères civile et militaire afin de garantir une utilisation optimale des deniers publics dans l'UE, notamment grâce à :

- une disposition spécifique sur l'admissibilité de la TVA et l'exclusion de l'assistance technique ;
- une concentration des efforts sur les interactions possibles entre la recherche civile et la recherche militaire et sur le potentiel de double usage de l'espace ;
- une évaluation de la possibilité de capacités à double usage appartenant à l'Union, qui pourraient compléter les capacités nationales dans certains domaines touchant à la sécurité et devenir des multiplicateurs de forces utiles, présentant un bon rapport coût-efficacité ;
- une réflexion sur le lancement éventuel d'une action préparatoire pour des travaux de recherche liés à la PSDC, axée sur les domaines dans lesquels les capacités de défense de l'UE sont le plus nécessaires ;
- des mesures visant à aider les forces armées à réduire leur consommation d'énergie pour contribuer à la réalisation des objectifs 20/20/20 de l'Union.

La Commission invite les chefs d'État et de gouvernement à examiner la communication au Conseil européen de décembre 2013. Sur la base des discussions avec les chefs d'État et de gouvernement, la Commission élaborera une **feuille de route détaillée** reprenant les domaines abordés et prévoyant des actions et des échéances concrètes.

Base technologique et industrielle de la défense européenne

2013/2125(INI) - 30/10/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Michael GAHLER (PPE, DE) sur la base industrielle et technologique de défense européenne, en réponse à la communication de la Commission intitulée «Vers un secteur de la défense et de la sécurité plus compétitif et plus efficace».

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, exerçant les prérogatives de commission associée conformément à [l'article 50 du règlement intérieur du Parlement](#), a également été consultée pour émettre un avis sur le présent rapport.

Les députés ont rappelé qu'une politique de sécurité et de défense commune opérationnelle a besoin **d'une solide base technologique et industrielle de la défense européenne** (BITDE). Ils se sont félicités de la décision du Conseil européen de placer le renforcement de la défense en Europe à l'ordre du jour de son sommet de décembre et l'ont invité à donner un nouvel élan dans ce domaine.

Alors que certains pays tiers comme la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie augmentent leurs dépenses militaires, l'Union européenne réalise quant à elle des coupes dans son budget consacré à la défense.

Préoccupés par les réductions des investissements en faveur de la défense, le rapport a exhorté les États membres à **renforcer la coopération industrielle européenne** afin de garantir le plus possible leur **autonomie stratégique** en développant et produisant des capacités militaires et de sécurité efficaces basées sur les **technologies** les plus avancées.

Harmoniser les exigences et consolider la demande : le rapport a invité le Conseil européen à lancer un processus de réexamen de la défense européenne et à **concrétiser la coordination des processus nationaux de planification de la défense au niveau européen**. Les États membres ont été invités à examiner la possibilité de synchroniser ensemble la gestion du cycle de vie de leurs capacités de défense en coopération avec l'Agence européenne de la défense (AED).

Politique industrielle : selon les députés, une politique industrielle européenne en matière de défense devrait avoir pour objectifs **d'optimiser les capacités des États membres** en coordonnant le développement, le déploiement et l'entretien d'une gamme de capacités, d'installations, d'équipements et de services. Elle devrait également promouvoir la coopération en matière de recherche et de technologie en développant des programmes de coopération.

Le rapport a préconisé une **approche volontaire pour agir sur la fragmentation du marché** de la défense, en approfondissant sa consolidation (et en engageant son harmonisation) en matière d'offre et de demande, de réglementation et de normes.

Les États membres ont été invités à :

- développer leurs bases industrielles et technologiques de défense et leurs centres d'excellences autour de **technologies clés**, et à les assortir de mécanismes de gouvernance d'entreprise efficaces sur le territoire de l'Union européenne ;
- encourager la **coopération entre les grandes entreprises de défense et les universités**;
- limiter au maximum les **obstacles réglementaires** superflus, à améliorer le dialogue entre les entreprises de défense et à favoriser leur rationalisation.
- œuvrer en faveur de méthodes et de modes de renforcement des **petites et moyennes entreprises** et de facilitation de leur accès au marché du secteur de la défense.

Approche commune de la normalisation et de la certification : les députés ont réaffirmé l'importance fondamentale de la normalisation des équipements de défense pour l'établissement d'un marché européen unique de la défense compétitif, ainsi que pour en assurer l'interopérabilité et faciliter la coopération au niveau des programmes d'armement.

Les États membres ont été invités à :

- exploiter les possibilités offertes par l'AED pour élaborer des **normes européennes pour les produits et les applications militaires**, par exemple, pour la construction de navires-hôpitaux ou la conception d'aéronefs télépilotés;
- **rationaliser les procédures de certification européennes** en prévoyant la reconnaissance mutuelle des certificats.

Garantir la sécurité de l'approvisionnement : les députés ont invité les États membres, l'AED et la Commission à :

- développer un **régime européen global et ambitieux de sécurité de l'approvisionnement** ;
- présenter une **stratégie autonome commune sur les technologies critiques**, en particulier concernant l'accès illimité aux technologies génériques essentielles et émergentes (à double usage) civiles et militaires et leur disponibilité, telles que la micro/nanoélectronique, l'intelligence artificielle et la photonique de pointe.

Donner un nouvel élan à la coopération en matière d'armement : le rapport a recommandé de mettre au point des outils efficaces concernant les applications civiles et militaires qui font cruellement défaut dans la majorité des États membres de l'Union, comme les systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS), en stimulant le développement de hautes technologies et en participant au maintien des compétences clés en Europe.

Il a encouragé la participation de l'Union à des projets communs par la location ou l'acquisition de capacités à double usage et d'éventuels marchés publics sur les prototypes.

Le Conseil européen a été invité à garantir la mise en œuvre réussie de projets communs et à envisager de renforcer les liens entre l'AED et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR).

Le rapport a par ailleurs souligné la nécessité :

- **de soutenir les missions de la PSDC par la R&D européenne** : les députés ont souligné l'importance du programme de recherche Horizon 2020 et ont invité les États membres à créer une plateforme appropriée pour **orienter la recherche dans le domaine de la défense vers la sphère civile** en privilégiant des applications pour les technologies de pointe ;
- de maintenir l'excellence d'une **industrie spatiale** innovante et performante technologiquement afin d'assurer l'indépendance technologique de l'Union européenne;
- d'accroître la coopération et l'échange de savoir-faire entre les États membres, d'une part, et entre l'Union européenne et ses principaux partenaires pour relever le défi de la **sécurité informatique** ; les députés ont plaidé pour la création des normes européennes dans le domaine de la cybersécurité, normes qui seraient intégrées aux normes internationales.

Renforcer le marché intérieur dans le domaine de l'équipement de défense : les députés ont invité les États membres à améliorer la transparence et à **accroître l'ouverture de leurs marchés de la défense**, tout en soulignant la spécificité des marchés de défense qui touchent aux intérêts essentiels de sécurité des États. Ils ont invité la Commission à intensifier ses efforts pour créer des conditions égales sur le marché de la défense, en limitant le recours aux pratiques de distorsion du marché au strict minimum pour qu'elles couvrent uniquement les exceptions dûment justifiées.

Base technologique et industrielle de la défense européenne

2013/2125(INI) - 21/11/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 415 voix pour, 103 contre et 67 abstentions, une résolution sur la base industrielle et technologique de défense européenne.

Le Parlement a rappelé que le développement **d'une solide base technologique et industrielle de la défense européenne** (BITDE) devrait faire partie des priorités stratégiques de l'Union européenne. Il s'est félicité de la décision du Conseil européen de placer le renforcement de la défense en Europe à l'ordre du jour de son sommet de décembre et l'a invité à donner un nouvel élan dans ce domaine.

Réduction des budgets et des investissements : le Parlement a attiré l'attention sur l'évolution du paysage stratégique mondial et sur la réduction des budgets de la défense, causées notamment par la crise économique et financière. Alors que certains pays tiers comme la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie augmentent leurs dépenses militaires, l'Union européenne réalise quant à elle des coupes dans son budget consacré à la défense.

Dans ce contexte, la résolution a exhorté les États membres à **renforcer la coopération industrielle européenne** afin de garantir le plus possible leur autonomie stratégique en développant et produisant des **capacités militaires et de sécurité efficaces** basées sur les technologies les plus avancées.

Harmoniser les exigences et consolider la demande : face à la fragmentation de la demande dans l'Union, qui compte 28 clients nationaux du secteur de la défense, le Parlement a invité le Conseil européen à lancer **un processus de réexamen de la défense européenne** et a demandé la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de lancer un processus pour l'élaboration d'un **livre blanc** sur la sécurité et la défense européenne.

Les États membres ont été invités à concrétiser la **coordination des processus nationaux de planification de la défense au niveau européen** et à examiner la possibilité de synchroniser ensemble la gestion du cycle de vie de leurs capacités de défense en coopération avec l'Agence européenne de la défense (AED).

Politique industrielle : selon les députés, une politique industrielle européenne en matière de défense devrait :

- **optimiser les capacités des États membres** en coordonnant le développement, le déploiement et l'entretien d'une gamme de capacités, d'installations, d'équipements et de services ;
- **promouvoir la coopération en matière de recherche** et de technologie en développant des programmes de coopération.

Pour agir sur la fragmentation du marché, le Parlement a plaidé en faveur d'une **approche volontaire** en matière d'offre et de demande, de réglementation et de normes. Il a également préconisé **d'investir dans une politique industrielle intégrée et durable** fondée sur la recherche, l'innovation, l'utilisation de plus en plus efficace des ressources, une stratégie pour les matières premières, le renforcement des PME et le développement de réseaux régionaux.

Les États membres ont été invités à :

- développer leurs bases industrielles et technologiques de défense et leurs centres d'excellences autour de **technologies clés** ;
- encourager la **coopération entre les grandes entreprises de défense et les universités**;
- limiter au maximum les **obstacles réglementaires** superflus, à améliorer le dialogue entre les entreprises de défense et à favoriser leur rationalisation.

Approche commune de la normalisation et de la certification : les députés ont réaffirmé l'importance fondamentale de la normalisation des équipements de défense pour l'établissement d'un marché européen unique de la défense compétitif, ainsi que pour en assurer l'interopérabilité et faciliter la coopération au niveau des programmes d'armement.

Les États membres ont été invités à :

- exploiter les possibilités offertes par l'AED pour élaborer des **normes européennes pour les produits et les applications militaires**, par exemple, pour la construction de navires-hôpitaux ;
- **rationaliser les procédures de certification européennes** en prévoyant la reconnaissance mutuelle des certificats.

Garantir la sécurité de l'approvisionnement : le Parlement a invité les États membres, l'AED et la Commission à :

- développer un **régime européen global et ambitieux de sécurité de l'approvisionnement** ;
- présenter une **stratégie autonome commune sur les technologies critiques**, en particulier concernant l'accès illimité aux technologies génériques essentielles et émergentes (à double usage) civiles et militaires et leur disponibilité, telles que la micro/nanoélectronique, l'intelligence artificielle et la photonique de pointe.

Donner un nouvel élan à la coopération en matière d'armement : le Parlement a :

- recommandé de mettre au point des **outils efficaces concernant les applications civiles et militaires** qui font défaut dans la majorité des États membres de l'Union, comme les systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS).
- encouragé la participation de l'Union à des **projets communs** par la location ou l'acquisition de capacités à double usage et d'éventuels marchés publics sur les prototypes ;
- invité le Conseil européen à envisager de **renforcer les liens** entre l'AED et l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR).

La résolution a par ailleurs souligné la nécessité :

- **de soutenir les missions de la PSDC par la R&D européenne** au travers du programme de recherche Horizon 2020 ;
- de créer une plateforme pour **orienter la recherche dans le domaine de la défense vers la sphère civile** ;
- de maintenir l'excellence d'une **industrie spatiale** performante technologiquement afin d'assurer l'indépendance technologique de l'Union européenne ;
- d'accroître la coopération entre l'Union européenne et ses principaux partenaires pour relever le défi de la **sécurité informatique** ; les députés ont plaidé pour la création des **normes européennes** dans le domaine de la cybersécurité, normes qui seraient intégrées aux normes internationales.

Renforcer le marché intérieur dans le domaine de l'équipement de défense : le Parlement a invité les États membres à améliorer la transparence et à **accroître l'ouverture de leurs marchés de la défense**, tout en soulignant la spécificité des marchés de défense qui touchent aux intérêts essentiels de sécurité des États.

Il a également invité la Commission à intensifier ses efforts pour créer des conditions égales sur le marché de la défense, en limitant le recours aux pratiques de distorsion du marché au strict minimum pour qu'elles couvrent uniquement les exceptions dûment justifiées.